



Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

Toulouse, le
11 mai 2016

Les signes de qualité : une stratégie de valorisation des produits régionaux sous contrôle.

Les signes de qualité des secteurs agroalimentaires représentent un patrimoine exceptionnel pour la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Leur reconnaissance, leur préservation et leur développement impliquent des actions de contrôle. Face à cet enjeu, les services de l'Etat se mobilisent, en soutien des démarches professionnelles.

Contacts Presse

Christine LEMOAL
DIRECCTE LRMP
☎ 06.29.85.54.40
☎ 05.62.89.83.40

Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées se situe parmi les toutes premières régions européennes par le nombre et la diversité des produits bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine. Avec **94 AOP, 61 IGP et 27 label rouge (source IRQUALIM)**, ce sont tous les secteurs agroalimentaires qui se trouvent concernés : viticulture, viandes, fruits et légumes, volailles et palmipèdes gras, fromages, charcuteries, produits de la mer, huiles, miel ...

A ce patrimoine, il convient d'ajouter les productions en agriculture biologique et celles revendiquant l'appellation « montagne/produits de montagne ».

En 2015, dans la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les enquêteurs des directions départementales chargées de la Protection des Populations [DD(CS)PP] et de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ont effectué 496 contrôles portant sur les signes de qualité, dont plus du quart a nécessité une action de suivi.

Les vérifications ont été réalisées essentiellement aux stades de la fabrication, de la transformation et de la distribution (grandes et moyennes surfaces, magasins de vente au détail, marchés, grossistes...). 18 % des contrôles ont été opérés dans les établissements de production (culture, élevage).

Vous pouvez consulter les précédents communiqués de presse à l'adresse suivante :

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.gouv.fr/communiques>

Au total, 128 interventions se sont soldées par des constats de non-conformité qui ont donné lieu soit à des rappels des dispositions réglementaires afin que les professionnels adoptent des mesures correctives, soit à des procès-verbaux transmis à l'autorité judiciaire, pour des manquements plus graves, susceptibles de tromper le consommateur ou de perturber le fonctionnement du marché.

Contrôles ciblés sur les signes de qualité européens et les produits de l'agriculture biologique en 2016

Des contrôles ciblés sur les signes de qualité sont déjà engagés sur les produits de l'agriculture biologique et les signes de qualité européens (AOP, IGP, STG *, produits de montagne).

La véracité des étiquetages et des mentions relatives aux signes de qualité surveillée

En complément de ces enquêtes dédiées, des actions de contrôle sur la véracité des allégations relatives aux signes de qualité seront menées tout au long de l'année, notamment lors des temps forts de la consommation (opération interministérielle vacances, vacances à la neige, opération fin d'année, euro de football ...). Plus de 4000 visites d'établissements sont prévues pour l'ensemble de ces opérations saisonnières.

Ces contrôles des services de l'Etat complètent ceux réalisés dans les filières professionnelles. Ils garantissent un haut niveau d'exigence et de fiabilité de ces labels au bénéfice des consommateurs.

Pour en savoir plus sur les signes officiels de la qualité :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Signe-de-qualite>

*AOP : appellation d'origine protégée, IGP : indication géographique protégée, STG : spécialité traditionnelle garantie